

Madame, Monsieur,

**Recycler vos emballages devient plus simple ! A compter du 1er janvier 2022 sur le territoire de la COPARY, vous pourrez déposer tous vos emballages sans exception dans le sac de tri.**

Depuis plus de 20 ans que la collecte sélective existe, nous nous engageons à vos côtés pour faire progresser le recyclage des emballages ménagers. Dès 2009, nous avons diminué de 60 % les ordures ménagères mise en incinération, et parallèlement augmenté le recyclage des emballages de 27 kilos par an et par habitant, grâce à la mise en place de la redevance incitative. Si ces résultats sont encourageants, nous restons en recherche constante de solutions pour nous améliorer.

## Recycler plus d'emballage en plastique

Jusqu'à présent, seuls les bouteilles et flacons en plastique pouvaient être déposés dans le bac de tri aux côtés des emballages en métal, en papier, en carton et en verre. Faute de savoir comment les recycler, nous devions les jeter avec les ordures ménagères. Ces emballages étant de plus en plus nombreux, tous les acteurs du tri, de la collecte et du recyclage ont travaillé ensemble afin de tester des méthodes pour les recycler. Moderniser les centres de tri, trouver des débouchés pour le plastique recyclé... Des solutions ont été trouvées et aujourd'hui, pour recycler plus, il suffit de trier plus d'emballages !

## La COPARY s'engage pour faire progresser le recyclage

Il faudra attendre plusieurs années avant que toutes les communes françaises puissent recycler tous les emballages. **Notre Communauté de communes fait partie des premières à participer au projet piloté par CITEO**, avec lequel nous avons engagé la modernisation du centre de tri d'Epinal, dont dépend notre territoire. Vos proches qui habitent dans des communes voisines ne sont peut-être pas encore concernés. Ils le seront bientôt, mais en attendant, ne soyez pas étonnés si les consignes diffèrent chez eux.

## Et en pratique ?

### Pour vous, le tri devient plus simple !

1/ C'est un emballage ? Déposez-le dans le sac de tri !

2/ Inutile de le laver, il suffit de bien le vider.

Désormais, plus de doute : **tous les emballages se trient et tous les papiers se recyclent !**

Pour éviter les doutes, un mémo tri joint à ce courrier vous précise les nouvelles consignes de tri en usage sur notre territoire.

En attendant, si vous avez une question, n'hésitez pas à contacter le service déchets de la COPARY au 03.29.78.75.55 ou par mail : [dechetsmenagers@copary.fr](mailto:dechetsmenagers@copary.fr) ou à consulter le site internet : [www.copary.fr](http://www.copary.fr).

Nous comptons sur votre mobilisation, essentielle à la progression du recyclage sur notre territoire et en France. Nous sommes tous acteurs du recyclage : engageons-nous, trions plus !

Le Vice-Président,  
Jean-Luc PONCIN



### Où trouver les sacs de tri ?

Dans votre **Mairie** (sauf à REVIGNY), à la **COPARY** (2 Place Pierre Gaxotte à REVIGNY), au **Relais de l'Emploi** (20 Place Saint Joseph à REVIGNY).

### La COPARY collecte aussi

- **Les stylos et les piles** : dans les mairies, les écoles et à la COPARY.
- **Les radiographies et les ampoules** : à la déchetterie.
- **Les cartouches d'encre** : à la déchetterie et à la COPARY.
- **Les textiles** : dans les bornes à REVIGNY (Avenue de Paris, Rue de la Tresse, Rue du Général Sarrail) et à NETTANCOURT (Près de la benne à verre).

### Rappel important

Vous devez sortir votre poubelle et votre sac de tri **uniquement la veille au soir** de la collecte.

### En cas d'erreur de tri

Le prestataire de collecte procède à un contrôle visuel de votre sac de tri. Si vous avez fait une erreur, votre sac est laissé sur place avec un autocollant « erreur de tri ». **Il vous appartient de reprendre votre sac et d'en retirer le ou les déchets qui devraient se trouver dans votre poubelle, et de présenter votre sac à la collecte suivante.** En cas de doute, vous pouvez contacter le service déchets de la COPARY au 03.29.78.75.55 ou par mail [dechetsmenagers@copary.fr](mailto:dechetsmenagers@copary.fr)

# Calendrier de collecte des ordures ménagères et du tri 2022

BRABANT LAHEYCOURT LAIMONT NETTANCOURT NOYERS-AUZECOURT SOMMEILLES VILLERS		ANDERNAY COUVONGES MOGNEVILLE NEUVILLE RANCOURT REMENNECOURT VASSINCOURT		CONTRISSON REVIGNY	
collecte tri sélectif	collecte ordures ménagères	collecte tri sélectif	collecte ordures ménagères	collecte tri sélectif	collecte ordures ménagères
Lundi tous les 15 jours	Mardi tous les 15 jours	Lundi tous les 15 jours	Mardi tous les 15 jours	Mercredi toutes les semaines	Jeudi toutes les semaines

Les dates en rouge correspondent à des **vendredis de rattrapage des jours fériés**

Janvier	10 - 24	11 - 25	3 - 17 - 31	4 - 18	5 - 12 - 19 - 26	6 - 13 - 20 - 27
Février	7 - 21	8 - 22	14 - 28	1 - 15	2 - 9 - 16 - 23	3 - 10 - 17 - 24
Mars	7 - 21	8 - 22	14 - 28	1 - 15 - 29	2 - 9 - 16 - 23 - 30	3 - 10 - 17 - 24 - 31
Avril	4 - <b>22</b>	5 - 19	11 - 25	12 - 26	6 - 13 - 20 - 27	7 - 14 - 21 - 28
Mai	2 - 16 - 30	3 - 17 - 31	9 - 23	10 - 24	4 - 11 - 18 - 25	5 - 12 - 19 - <b>27</b>
Juin	13 - 27	14 - 28	<b>10</b> - 20	7 - 21	1 - 8 - 15 - 22 - 29	2 - 9 - 16 - 23 - 30
Juillet	11 - 25	12 - 26	4 - 18	5 - 19	6 - 13 - 20 - 27	7 - <b>15</b> - 21 - 28
Août	8 - 22	9 - 23	1 - <b>19</b> - 29	2 - 16 - 30	3 - 10 - 17 - 24 - 31	4 - 11 - 18 - 25
Septembre	5 - 19	4 - 20	12 - 26	13 - 27	7 - 14 - 21 - 28	1 - 8 - 15 - 22 - 29
Octobre	3 - 17 - 31	4 - 18	10 - 24	11 - 25	5 - 12 - 19 - 26	6 - 13 - 20 - 27
Novembre	14 - 28	<b>4</b> - 15 - 29	7 - 21	8 - 22	2 - 9 - 16 - 23 - 30	3 - 10 - 17 - 24
Décembre	11 - 26	13 - 27	5 - 19	6 - 20	7 - 14 - 21 - 28	1 - 8 - 15 - 22 - 29

# Que puis-je déposer à la déchetterie ?



MÉTAUX

Métaux ferreux (ferrailles diverses, bidons et fûts non souillés, etc.) et métaux non ferreux (laiton, cuivre, bronze, etc.).



BOIS

Palettes, meubles en bois, panneaux de particules, bois peints ou vernis, contreplaqué, OSB



ENCOMBRANTS

Matériels ménagers encombrants (matelas, sommiers, tout déchet ne pouvant pas rentrer dans la poubelle noire...)



DEEE

Gros et petit électroménager, écrans...



HUILES DE VIDANGE

Huile moteur, filtres à huile, à air ou à gasoil.



PILES ET ACCUMULATEURS

Piles d'appareils ménagers, de jouets.



DÉCHETS DIFFUS SPECIFIQUES (DDS)

Acides, bases, solvants, peintures, bombes aérosol, produits de jardinage...



DÉCHETS VERTS

Taille (dans la limite d'un diamètre de taille de 4 cm), tonte, feuilles, déchets du potager.



DÉBLAIS / GRAVATS

Gravats, terre non polluée, déblais, béton, tuiles, briques.



LAMPES

Ampoules, néons, tubes fluorescents.



BATTERIES

Batteries de véhicules à moteurs.



POLYSTYRÈNE

Polystyrène expansé de type PS6.



HUILES DE FRITURES

Huile végétale.



CARTONS

Cartons **aplatis**.

**Attention**, la benne « encombrants » n'est pas une poubelle géante et comme son nom l'indique, doit contenir uniquement des déchets qui ne peuvent pas rentrer dans votre poubelle de par leur taille.

## Horaires des ouvertures de la déchetterie en 2022

	Horaire <b>Hiver</b>	Horaire <b>Été</b>
Mercredi	8h30 - 12h30 14h30 - 17h00	8h30 - 12h30 14h30 - 18h30
Jeudi	14h30 - 17h00	14h30 - 18h30
Vendredi	14h30 - 17h00	14h30 - 18h30
Samedi	8h30 - 12h30 14h30 - 17h00	8h30 - 12h30 14h30 - 18h30
Dimanche	8h30 - 12h30	8h30 - 12h30

Le changement d'horaires d'ouverture s'opère en même temps que le changement d'heure.

### Jours de fermeture de la déchetterie

- 1<sup>er</sup> janvier
- 17 avril
- 1<sup>er</sup> mai
- 8 mai
- 26 mai
- 14 juillet
- 11 novembre
- 25 décembre